



# A vos cultures

N° 20 – 17 juin 2020

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°20.

### A RETENIR :

**Maïs :** Le vol de pyrales s'intensifie dans l'Allier. Confirmation du pic de ponte autour du 30 juin dans l'Allier.

### MAÏS

Seize parcelles ont fait l'objet d'au moins une observation (douze dans l'Allier et quatre dans le Puy de Dôme). Les stades de ces parcelles sont compris entre 7 feuilles et 14 feuilles.

### CICADELLES :

Neuf parcelles font l'objet de signalements de cicadelles vertes avec en moyenne des symptômes visibles sur la huitième feuille. Dans deux d'entre elles, les symptômes sont observés sur les feuilles dix et douze. Dès 5-6 feuilles, on observe des punctuations blanches sur les feuilles de la base des plantes. Le seuil indicatif de risque intervient quand la feuille de l'épi commence à porter des marques blanches. Dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles. Cette cicadelle ne transmet pas de virus.

### HELIOTHIS :

L'héliothis est un papillon de 30 à 40 mm d'envergure, avec un abdomen massif, un thorax et une tête velue. Ses ailes antérieures portent des punctuations noires. Les ailes postérieures sont bordées d'une bande noire. Les papillons vont pondre leurs œufs sur les soies fraîches. Les larves qui se développent ensuite vont s'alimenter avec ces organes avant de gagner le sommet de l'épi où elles seront protégées par les spathes. La chenille, le plus souvent jaunâtre, mesure 30 à 35 mm.

Il n'existe pas de seuil de nuisibilité vis-à-vis de ce ravageur. La conjonction entre le vol des papillons, l'émission des soies et de fortes températures est le principal facteur de risque d'attaque par l'Héliothis.

Vingt-quatre individus ont été capturés sur trois parcelles dont deux dans l'Allier situées en Forterre.

**Le nombre de captures est en augmentation mais les maïs ne sont actuellement pas en période de risque vis-à-vis de ce ravageur.**

**PYRALES :**

Le développement des pyrales est basé sur les sommes de températures. Vous pouvez retrouver dans l'analyse de risque maïs le graphique présentant l'évolution des sommes de températures en base 10 depuis le 1er janvier 2020 (courbe rouge), ainsi que les sommes de températures des trois dernières années. Les températures ayant fortement baissé, l'avance sur les dernières années a diminué. Néanmoins, nous observons toujours 4 jours d'avance par rapport à 2018, et 10 jours par rapport à 2019.

Le cumul de 500°C base 10 depuis le 1<sup>er</sup> janvier, marquant la période de vol a été atteint dans l'Allier.

Sur le réseau de piégeage, les captures se sont intensifiées et ont été réalisées sur sept parcelles de l'Allier, avec 1 à 7 individus piégés. Le vol, en adéquation avec le cumul de températures est donc maintenant bien enclenché.

**Au vu des prévisions de températures, le pic de ponte (stade optimal pour le positionnement des interventions chimiques) sera atteint autour du 30 juin dans l'Allier. Cela reste à confirmer en fonction des conditions météorologiques réelles et de la dynamique de vol de pyrales dans les pièges du réseau d'observation.**

**Pour les situations où les interventions chimiques ne sont mécaniquement pas réalisables au pic de ponte et seront réalisées au stade « limite passage de tracteur », éloigné du pic de ponte optez pour CORAGEN (chlorantraniliprole 200 g/l) à 0.125 l/ha qui offre la meilleure persistance. Il limitera aussi le risque de pullulation de pucerons car moins agressif sur les auxiliaires. Enfin, il est également efficace sur Héliothis directement, et indirectement, là aussi par le respect des prédateurs de ce ravageur.**

**SESAMIE :**

Cette année, une des parcelles du réseau (Nord Puy de Dôme) a été équipée d'un piège à Sésamie.



Photo de papillon de *S. nonagrioides*, les ailes repliées. Les ailes antérieures sont brunes, les ailes postérieures blanches. Taille environ 20 mm.

**Seuil indicatif de risque :** Le risque est particulièrement fort dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente et si l'hiver est clément. Jusqu'à présent le risque était considéré faible dans notre région.

Une capture a été réalisée cette semaine sur la parcelle équipée d'un piège.

**Un traitement à base de CORAGEN visant les pyrales sera efficace sur les sésamies présentes au moment de l'intervention.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
"Développement agricole et rural"*